

qu'au dernier. D'autres bataillons de volontaires royalistes devaient également appuyer ce mouvement, et balayer les rues Saint-Honoré, de Rohan et les Champs-Élysées.

Comme on le voit, la cour avait fait ses dispositions de bataille avec un soin tout particulier; et on ne saurait dire ce qu'il serait advenu de la liberté de la France si les défenseurs de la royauté eussent eu le moindre courage. Mais au moment d'agir, les nobles qui étaient à la tête des différents corps eurent peur, et la monarchie fut perdue. La mort du commandant général Mandat contribua surtout à les démoraliser. Cet officier, qui était reconnu pour l'organisateur de tous les plans militaires de la cour, avait été mandé à la barre de la Commune, interrogé, jugé et décrété d'arrestation. Provisoirement on l'avait déposé dans une salle, d'où il était parvenu à s'échapper; mais il ne put arriver jusqu'aux Tuileries; le hasard le fit tomber dans un groupe d'insurgés; il fut reconnu et on en fit prompt justice.

Sur les six heures et demie le rassemblement du faubourg Saint-Antoine franchit sans obstacle l'arcade Saint-Jean, et quand il fut passé, le commandant des troupes stationnées à l'hôtel de ville n'osa pas exécuter les ordres sanguinaires qu'il avait reçus. Les sections du faubourg Saint-Marceau franchirent également le Pont-Neuf, ayant les Marseillais en tête, sans éprouver la moindre résistance. Le bataillon de Henri IV, qui devait les charger en queue, s'était débandé à leur approche; la gendarmerie, qui devait les prendre en flanc, avait déclaré qu'elle ne brûlerait pas une amorce contre les citoyens; et ses officiers avaient été contraints de la conduire au Palais-Royal, de peur qu'elle ne se joignît

aux insurgés. Le peuple arriva sans combattre jusqu'à l'enceinte même des Tuileries, et bientôt vingt-cinq mille citoyens armés se trouvèrent rangés devant le château.

En voyant cette multitude de piques, de fusils et d'épées étinceler au soleil, Louis XVI se troubla; mais sur les remontrances de la reine il reprit une apparence de fermeté, descendit dans le jardin, passa en revue les troupes rangées dans les cours en ordre de bataille, et leur adressa une allocution belliqueuse; puis il remonta dans ses appartements, où sa couardise naturelle ne tarda pas à reprendre le dessus; enfin il se décida à quitter le palais avec la reine, ses enfants, Madame Élisabeth, et à se rendre à l'Assemblée législative pour se mettre sous la sauvegarde de la loi, sans s'inquiéter autrement des personnes qu'il laissait derrière lui, et sans changer les ordres hostiles donnés à ses satellites.

D'un autre côté, les commissaires des sections s'étaient rendus à la Commune, et en avaient pris possession en se déclarant autorité révolutionnaire. Il était alors neuf heures et demie. Presque au même instant les exécutions sanglantes commençaient aux Tuileries. La section des Feuillants faisait fusiller trois misérables qui étaient mêlés à une patrouille de mouchards et qu'on avait reconnus sous leurs déguisements; c'était un abbé nommé Bougon, l'ex-garde du corps Vigier et le journaliste Suleau, tous trois vendus à la cour. Quelques moments après l'action générale s'engagea. Les Marseillais, qui s'étaient avancés les premiers dans le château pour parlementer avec les Suisses, reçurent une décharge presque à bout portant et furent obligés de se replier en désordre. Les sections du faubourg Saint-Antoine répondi-

rent au feu de leurs ennemis par une fusillade serrée et bien nourrie; mais l'avantage resta aux Suisses, qui étaient à couvert. Le Carrousel fut déblayé ainsi que le jardin; cinq pièces de canon furent enlevées aux insurgés; et pendant quelques minutes les royalistes se trouvèrent maîtres du champ de bataille. Ensuite la fortune tourna: les canonniers des faubourgs firent des merveilles; ils placèrent des pièces en batterie aux angles de la rue de l'Échelle et de la porte des Orties, tirèrent à boulets sur les bâtiments qui fermaient les cours, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la grande grille, et parvinrent à les incendier. Une colonne pénétra en même temps dans le jardin par le pont Royal. Les Suisses, menacés de deux côtés à la fois, se replièrent alors sur le grand escalier et firent un feu terrible; mais rien ne put arrêter les Parisiens; les satellites du roi furent débusqués de leur position, poursuivis de chambre en chambre et exterminés par leurs redoutables adversaires. Une centaine de Suisses parvinrent cependant à gagner l'Assemblée législative au milieu d'une grêle de balles et échappèrent au massacre. Les chevaliers du poignard purent également se sauver par un défilé qui conduisait à l'extrémité de la galerie du Louvre, dont on avait oublié de s'emparer. A une heure le peuple se trouva entièrement maître du champ de bataille; mais, hélas! la victoire lui avait coûté cher; trois mille victimes avaient succombé! Ainsi, pour un roi, trois mille citoyens étaient morts; trois mille familles étaient plongées dans le deuil!!!...

Au milieu de ce grand orage, l'Assemblée législative avait été sublime; dès le premier coup de canon, elle avait rendu par acclamations le décret de déchéance du monarque, en sa

présence même, puis elle avait continué ses délibérations avec calme et dignité. Quant à Louis XVI, il faisait une légère collation avec sa famille, dans la loge du logographe, placée à côté du président, pendant qu'on s'égorgeait au dehors, et ne laissait apercevoir aucune altération sur sa figure apathique.

Le peuple fut aussi grand après la victoire que pendant le combat; aucun des objets précieux qui se trouvaient dans le château ne fut égaré; l'or, les diamants, les riches habits, les sacs d'argent, furent religieusement portés à l'Assemblée législative. Il était beau de voir ces hommes, quand tout fut terminé, sortir de cette somptueuse demeure, les poches renversées, les vestes déboutonnées, et s'écriant: « Nous sommes tous d'honnêtes gens; nous avons pris les armes, non pour voler, mais pour conquérir la liberté! » A genoux, bourgeoisie rapace et égoïste, à genoux, noblesse cupide et insolente, devant la probité de l'homme du peuple!

Vers deux heures et demie du matin, la famille déchue, qui n'avait point quitté l'Assemblée nationale, fut conduite dans l'appartement de l'architecte des Feuillants, où on lui permit de se faire servir, suivant l'ancienne étiquette, par des nobles. Au 13 août, on transféra Louis XVI, Marie-Antoinette, leurs enfants et Madame Élisabeth à la tour du Temple, où ils furent constitués prisonniers.

Ensuite on s'occupa de la vérification des papiers, des correspondances et des pièces saisies aux Tuileries dans la journée du 10 août. Bon nombre de traîtres, qui de cette manière allaient se trouver démasqués, n'attendirent pas que le travail des commissaires fût achevé, et se sau-

vèrent à l'étranger. La Fayette, qui était très-gravement compromis, essaya de faire révolter son armée et de l'entraîner sur Paris; mais les soldats ayant répondu à ses harangues par les cris de vive la nation, vive la liberté, il se décida à gagner la frontière avec son état-major. Il fut remplacé dans son commandement par Dumourier, créature du duc d'Orléans, qui à son tour devait trahir la France.

A ce moment la patrie courait les plus grands dangers; car, indépendamment des troubles intérieurs qui agitaient Paris et les provinces, les frontières se trouvaient menacées par les armées coalisées de l'Empire et de la Prusse; plusieurs villes étaient déjà tombées au pouvoir de l'ennemi, et les hordes des despotes prenaient la route de la capitale. Mais aux accents de la Marseillaise, cet hymne sublime de Rouget de Lisle, la France entière se leva comme un seul homme, les provinces envoyèrent des bataillons, et des armées s'organisèrent sous les murs de Paris.

Cependant les royalistes n'étaient pas encore découragés; ils osaient prédire la ruine de la patrie, le triomphe des ennemis; les misérables espéraient que les nouvelles recrues, mal armées, à peine vêtues, ne tiendraient pas devant des troupes aguerries et bien disciplinées. Dans leurs concilia-bules, ils organisaient de détestables complots, et ne se proposaient rien moins que de se porter aux prisons, aussitôt après le départ des patriotes, de délivrer les prêtres et les aristocrates, de forcer ensuite le Temple, d'enlever la famille royale et de rétablir l'ancien ordre de choses. Heureusement des indiscretions et la forfanterie de quelques-uns des conjurés donnèrent l'éveil aux Parisiens. On était

au 2 septembre: des groupes nombreux, répandus sur tous les points de la ville, s'entretenaient de la conspiration, et blâmaient les magistrats de la lenteur qu'ils apportaient à rendre leurs jugements contre les ennemis de la cause publique. Le hasard voulut que ce jour il y eût des prisonniers à transférer de l'hôtel de ville à l'Abbaye; dans le trajet, un de ces forcénés se mit à vociférer des cris de « vive le roi! » vive l'Autriche! vivent les étrangers nos libérateurs! » Un des fédérés qui escortaient les voitures essaya de lui imposer silence; le royaliste répondit en lui assénant un coup de canne sur la tête. La foule qui suivait, indignée de cet acte de brutalité, fit pleuvoir une grêle de pierres sur les prisonniers et commença à les frapper. Quand les victimes furent arrivées à l'Abbaye, elle se rua sur les vingt et un royalistes que renfermaient les voitures. Trois seulement furent sauvés par le comité de la section des Quatre-Nations; l'un d'eux était l'abbé Sicard, le vertueux instituteur des sourds muets.

Tout Paris fut en rumeur et dans une fermentation extrême par cet événement; chacun exagéra le péril; on discuta, on s'échauffa, et les esprits se trouvèrent bientôt prêts à subir les impressions violentes que les circonstances commandaient. A deux heures après-midi, la commune fit la proclamation suivante: « Aux armes, citoyens, aux armes! l'ennemi est à nos portes!!! En présence des dangers pressants de la patrie et des trahisons dont nous sommes menacés, le conseil général arrête: que les barrières seront à l'instant fermées; que les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal; que le canon d'alarme sera tiré à l'instant, que la générale sera battue dans toutes les rues, que les membres

» du conseil général se rendront sur-le-champ dans leurs
 » sections respectives, pour peindre avec énergie à leurs
 » concitoyens le péril de la liberté, les conjurations des aris-
 » tocrates, et pour leur déclarer que nous sommes décidés à
 » nous ensevelir sous les ruines de la patrie, plutôt que de
 » souffrir le retour de l'esclavage. »

En même temps que cette proclamation était affichée sur les murailles, le canon tirait, les cloches des églises étaient lancées à toutes volées, les tambours battaient la générale. On peut juger de la confusion qui devait régner dans la capitale, et des sentiments qui agitaient tous ces hommes courant à leurs sections sous l'impression de terreur des armées étrangères et des conspirateurs royalistes. Aussi les terribles résolutions qui furent adoptées dans les sections se ressentirent-elles de cette disposition des esprits.

La section Poissonnière arrêta : « Que pour prévenir l'exécution des affreux complots des prêtres et des suspects enfermés dans les prisons de Paris, tous seraient jugés à l'instant et mis en liberté ou exécutés, selon qu'ils seraient déclarés innocents ou criminels. » La section du Luxembourg décida également qu'il fallait purger les prisons avant de marcher contre les Autrichiens; celles des Postes et des Thermes prirent une décision analogue. En conséquence, des bandes armées se portèrent à l'Abbaye, improvisèrent un jury sous la présidence de Maillard, et procédèrent au jugement des prévenus. Tous les prisonniers qui n'étaient ni Suisses ni gardes du roi furent appelés à tour de rôle, interrogés, et selon qu'ils étaient déclarés innocents ou coupables, ils furent mis en liberté ou livrés aux exécuteurs

qui attendaient dans la cour, armés de piques et de sabres. Aux Carmes, à Saint-Firmin, au cloître des Bernardins, à la Salpêtrière, à la Conciergerie, au Châtelet et à la Force, les mêmes scènes se renouvelèrent. Quant aux femmes renfermées à la Petite-Force, elles furent toutes mises en liberté, à l'exception de la princesse de Lamballe, qui fut transférée à la Grande-Force. On a prétendu que le duc d'Orléans n'était point resté étranger aux massacres qui épouvantèrent la capitale, ni à l'organisation des bandes qui envahirent les prisons. Plusieurs historiens, entre autres Maton de la Varenne, Montjoie et Laurentie, assurent même que Louis-Philippe fut l'instigateur de la mort de la princesse de Lamballe, et qu'il chargea trois de ses créatures, l'Italien Rotondo, Grison dit la Force, et un terrassier nommé Honoré, d'exécuter ses terribles volontés. Ils donnent pour motifs de la haine que le prince portait à son infortunée belle-sœur, un violent dépit amoureux, la colère qu'il ressentait de se voir méprisé, et le désir de s'affranchir d'un douaire de cent mille écus qu'il lui payait annuellement sur la fortune de sa femme. Leurs assertions nous paraissent d'autant plus dignes de créance, que déjà nous avons pu voir que ce monstre ne reculait point devant un assassinat pour se libérer d'une dette ou pour recueillir un héritage. Quoi qu'il en soit, la princesse de Lamballe fut traînée devant le tribunal qui siégeait à la Grande-Force, jugée, condamnée et décapitée. Les mêmes émissaires qui avaient accompli cette grande iniquité placèrent la tête sur une pique et se dirigèrent vers le Palais-Royal, où se trouvait Louis-Philippe, dînant avec plusieurs Anglais et sa maîtresse en titre, madame de Buffon.

Arrivés devant la place, ils s'arrêtèrent et élevèrent leur trophée jusqu'à l'une des fenêtres du salon; le duc d'Orléans parut à la croisée, contempla froidement cette sanglante image, s'inclina comme pour remercier les assassins, et retourna vers ses convives.

Maton de la Varenne, écrivain royaliste, a donné une liste alphabétique, transcrite presque entièrement sur les registres d'écrou, des prisonniers mis à mort aux Carmes, à Saint-Firmin, à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, au Châtelet, à Bicêtre, à la Salpêtrière et aux Bernardins; cette liste élève à mille quatre-vingt-neuf le nombre des victimes, encore y comprend-il deux cent quatorze voleurs ou assassins détenus au Châtelet.

A la suite de ces terribles événements, les électeurs furent convoqués pour nommer de nouveaux représentants et former une Convention nationale. Louis-Philippe, qui songeait plus que jamais à faire tourner à son profit les crimes publics, essaya de dominer la position et de faire entrer ses partisans dans la nouvelle assemblée. Pour s'assurer des suffrages et augmenter sa popularité, il commença par changer son nom d'Orléans en celui d'Égalité; ensuite, comme quelques républicains repoussaient sa candidature, en prétextant sa parenté avec la famille royale, il vint solennellement déclarer au club des jacobins qu'il était le fils du cocher Lefranc et non un Bourbon. Du reste, on doit convenir que ses assertions n'étaient que trop justifiées par l'infamie de sa mère. Son fils aîné, le duc de Chartres, qui se trouvait à l'armée de Dumourier, prit le nom de général Égalité; toute la famille d'Orléans le porta de même.

Le 21 septembre, l'Assemblée législative tint sa dernière séance, et céda la place à la Convention nationale, qui vint siéger dans une des salles des Tuileries. Trois cent soixante et onze députés étaient présents, et Péthion présidait. Sur la proposition de Collot-d'Herbois, l'Assemblée commença ses travaux en décrétant à l'unanimité que la royauté était abolie en France, et que la République était proclamée.

Deux mois après, le 20 novembre, eut lieu la découverte de la fameuse armoire de fer, par suite des révélations du serrurier Gamain, qui seul en possédait le secret. Cette armoire était pratiquée dans le mur, fermée par une porte de fer et placée derrière un panneau qui la dérobaît à tous les yeux. Elle renfermait plusieurs liasses de papiers, de lettres et de mémoires, qui témoignaient d'une manière irrécusable de la complicité de Louis XVI dans les machinations de la cour, de ses coupables efforts pour allumer la guerre civile, pour attirer les ennemis en France, et de sa participation aux massacres des patriotes à Nancy, à Nîmes, à Avignon, à Montauban, à la Chapelle, à Courtray, à Carpentras, ainsi que dans les mitraillades de la Bastille, de Versailles, du Champ de la Fédération, et de la funeste journée du 10 août.

En conséquence, Louis XVI fut décrété d'accusation capitale, et une commission fut nommée pour procéder à des investigations sur les délits qui lui étaient imputés. Néanmoins toutes les formes de la justice furent religieusement observées à son égard. On lui permit de se faire assister par un conseil composé d'hommes de son choix, et on procéda dans le cours du procès avec une minutieuse lenteur qui témoignait de la haute impartialité de ses juges. Après qua-